

---

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU**

---

**Séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau tenue le vendredi 23 février 2018, à la salle de Conseil située au 3 rue de la Polyvalente dans la ville de Gracefield, à compter de 11 h, ayant quorum et se déroulant sous la présidence de madame la Préfète Chantal Lamarche.**

**Sont présents :**

Monsieur le conseiller Alphée Moreau  
Monsieur le conseiller Laurent Fortin  
Madame la conseillère Julie Jolivette  
Monsieur le conseiller Gilles Bastien  
Monsieur le conseiller Nicolas Malette  
Monsieur le conseiller Raymond Morin  
Monsieur le conseiller Gaétan Guindon  
Monsieur le conseiller Réal Rochon  
Madame la conseillère Jocelyne Lyrette  
Monsieur le conseiller Robert Bergeron  
Monsieur le conseiller Gary Lachapelle  
Madame la conseillère Carole Robert  
Madame la conseillère Francine Fortin  
Monsieur le conseiller Ronald Cross  
Monsieur le conseiller Alain Fortin  
Monsieur le conseiller Roch Carpentier

**Municipalités représentées**

Aumond  
Blue Sea  
Bois-Franc  
Bouchette  
Cayamant  
Déléage  
Denholm  
Gracefield  
Grand-Remous  
Kazabazua  
Lac Ste-Marie  
Low  
Maniwaki  
Messines  
Montcerf-Lytton  
Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau

**Est absent :**

Monsieur le conseiller Neil Gagnon

Egan-Sud

**Sont aussi présents :**

De la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, madame Lynn Kearney, directrice générale et madame Véronique Denis, greffière et directrice générale adjointe.

Des journalistes sont également présents ainsi que quelques citoyens.

**Ouverture de la séance par la préfète**

Madame la Préfète déclare la séance ouverte à 11 h 05 et aborde ensuite l'ordre du jour.

**2018-R-AG046**

**Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil du 23 février 2018**

Monsieur le conseiller Nicolas Malette, appuyé par monsieur le conseiller Gaétan Guindon, propose et il est résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**2018-R-AG047**

**Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la MRC du 16 janvier 2018**

Monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par madame la conseillère Francine Fortin, propose et il est résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2018 soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**Note au procès-verbal – Dépôt de rapports d'activités de la préfète – Période du 1<sup>er</sup> décembre 2017 au 13 février 2018**

Madame la préfète dépose aux membres du Conseil son rapport d'activités pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2017 au 13 février 2018 et les invite à communiquer avec elle pour toute information supplémentaire.

**Note au procès-verbal – Félicitations – Élection de madame la préfète Chantal Lamarche à titre de membre du comité exécutif de la Fédération québécoise des municipalités**

---

Les membres du Conseil sont informés que madame la préfète a été élue à titre de membre du comité exécutif de la Fédération québécoise des municipalités.

Les membres félicitent Mme Lamarche pour cette élection.

**2018-R-AG048**

**Octroi de contrat – Perception de comptes impayés**

---

**Considérant** les comptes impayés du client #782 de la MRCVG, pour des matériaux reçus au Centre de transfert et Écocentre de la MRC en septembre et octobre 2017;

**Considérant** les correspondances adressées à ce client en réclamation des sommes impayées, s'élevant à 43 259,56 \$ en date du 5 janvier 2018 \$;

**Considérant** que les sommes dues n'ont toujours pas été payées à la MRC en date de ce jour, malgré l'envoi des états de compte et les suivis réalisés par la MRC en réclamation de celles-ci;

**Considérant** que le MRC souhaite octroyer un contrat à un procureur afin de recouvrer les montants impayés auprès de cet entrepreneur;

**Considérant** la recommandation du Comité d'administration générale du 7 février 2018 dans ce dossier.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Lyrette propose et il est résolu que le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau octroie un contrat à Me Nerio De Candido, en recouvrement des sommes impayées auprès du client #782 de la MRC.

**ADOPTÉE**

**2018-R-AG049**

**Octroi de contrat – Vérification comptable des états financiers 2017 de la MRC et des TNO – Auditeur externe**

---

Monsieur le conseiller Réal Rochon, appuyé par monsieur le conseiller Nicolas Malette, propose et il est résolu d'octroyer un contrat à Dignard Éthier CPA Inc., pour la vérification comptable des états financiers 2017 de la MRC et des TNO, tel que recommandé par le comité de l'Administration générale à l'occasion de la rencontre tenue le 7 février 2018, pour un montant forfaitaire de 14 000 \$, avant les taxes. Le tarif horaire pour les autres mandats pouvant s'avérer nécessaires est de : 75 \$/heure pour le travail effectué par un technicien, 95 \$/heure pour le travail effectué par un comptable et 125 \$/heure pour le travail effectué par un comptable professionnel. Il est de plus résolu qu'une recherche de prix sera réalisée en 2019 pour un contrat de vérification comptable des états financiers, pour une durée de trois (3) ans.

**ADOPTÉE**

**2018-R-AG050**

**Renouvellement – Entente de trois ans – Utilisation du logiciel COBA RH/Paie**

---

**Considérant** le que le contrat actuellement en vigueur pour l'utilisation du logiciel COBA RH/Paie par la MRCVG a été automatiquement renouvelé au 1<sup>er</sup> décembre 2017 en vertu de la clause 7.1;

**Considérant** que la compagnie offre la possibilité à la MRC de ratifier une nouvelle entente de trois ans dans laquelle le tarif en vigueur serait gelé jusqu'au 31 décembre 2020;

**Considérant** la recommandation des membres du comité de l'Administration générale à l'occasion de sa rencontre du 7 février 2018 quant à cette offre.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Gary Lachapelle, appuyé par monsieur le conseiller Roch Carpentier, propose et il est résolu d'autoriser la direction générale de la MRC à ratifier et à signer une entente de trois (3) ans pour l'utilisation du logiciel COBA RH/Paie, au coût de 6 003 \$ par année.

**ADOPTÉE**

**Autorisation – Suivis de la structure organisationnelle de la MRC**

---

**Considérant** la croissance exceptionnelle de la MRC au cours des dix dernières années, tant par de nouvelles compétences consenties par le gouvernement que par des délégations par les municipalités locales de son territoire;

**Considérant** que des changements organisationnels ont notamment été observés dans les services suivants :

- Prise en charge des boues de fosses septiques sur le territoire;
- Obligation de tenue à jour et d'application du Plan de gestion des matières résiduelles;
- Prise en charge du transfert des matières résiduelles et ouverture d'un écocentre;
- Prise en charge des baux de villégiature;
- Prise en charge de la réglementation sur les rives et littoral;
- Obligation de tenue à jour et d'application d'un Schéma de couverture de risques en sécurité incendie;
- Ouverture d'un service de génie civil;
- Abolition des structures de Tourisme Vallée-de-la-Gatineau et du CLD et intégration dans les fonctions directes de la MRC;
- Cours d'eau (délégué aux municipalités);
- Établissement d'un point de service à Maniwaki;

**Considérant** que l'année 2017 en fut une de réflexion suite à cette croissance rapide de la MRC et que certains constats ont pu être analysés au cours de cette réflexion;

**Considérant** qu'un rapport d'étude de la structure organisationnelle de la MRC a été commandé à la FQM à l'automne 2017, en accompagnement des travaux réalisés par la direction générale de la MRC;

**Considérant** que dans le cadre de son mandat, la FQM a rencontré tous les cadres de la MRC ainsi que certains élus, préalablement à la rédaction de son rapport;

**Considérant** que les conclusions de ce rapport, ainsi que les recommandations qui en découlent, ont été présentées aux membres du comité de l'Administration générale à l'occasion de la rencontre tenue le 7 février 2018;

**Considérant** que la direction générale de la MRC a également produit un rapport soumis à l'attention des membres du CAG;

**Considérant** la présentation d'un nouvel organigramme, présentant les conclusions des différents rapports et analyses, lequel a été recommandé par les membres du comité de l'Administration générale;

**Considérant** que ce nouvel organigramme prévoit la modification et l'affichage de certains postes actuellement vacants, en respect de la masse salariale disponible et prévue au budget 2018 de la MRC.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Nicolas Malette, appuyé par madame la conseillère Francine Fortin, propose et il est résolu que le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau appuie la nouvelle structure organisationnelle de la MRCVG, telle que proposée par la direction générale de la MRC en suivi des travaux réalisés par la Fédération québécoise des municipalités.

Il est de plus résolu d'autoriser la direction générale de la MRC à lancer les processus de dotation internes et externes pour combler les postes prévus à cette nouvelle structure organisationnelle, et de procéder aux nominations et embauches qui suivront les processus de dotation, pour entérinement par le Conseil à une séance ultérieure.

**ADOPTÉE**

**Nomination – Directeur de la gestion du territoire**

---

**Considérant** la résolution 2018-R-AG051 relative à la nouvelle structure organisationnelle de la MRC;

**Considérant** que cette nouvelle structure prévoit la nomination d'un titulaire du poste de directeur du service de la gestion du territoire;

**Considérant** que l'actuel ingénieur forestier de la MRC a démontré un intérêt pour ce nouveau poste;

**Considérant** qu'il serait cohérent de nommer M. Dominic Lauzon à ce poste, considérant les aptitudes et compétences de ce dernier à occuper ces fonctions;

**Considérant** la recommandation du Comité d'administration générale du 7 février 2018.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé par madame la conseillère Jocelyne Lyrette, propose et il est résolu que le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau autorise la nomination de M. Dominic Lauzon au poste de directeur du service de la gestion du territoire, aux conditions de travail prévues à la Politique du personnel.

**ADOPTÉE**

2018-R-AG053

**Appui à la MRC du Rocher-Percé – Reconduction du programme de réparation d'urgence (PRU)**

---

**Considérant** la demande d'appui reçue de la MRC du Rocher-Percé concernant la reconduction du programme de réparation d'urgence (PRU);

**Considérant** que les citoyens sur le territoire de la MRC du Rocher-Percé ont pu bénéficier du Programme de réparation d'urgence (PRU) au cours des années 2010-2014 pour un montant total de 1,3 million \$;

**Considérant** que la Société d'habitation du Québec a révisé tous ses programmes pour les réparations et rénovations au cours de l'année financière 2014-2015 et qu'elle a annulé le PRU;

**Considérant** que les budgets et les critères d'attribution de la SHQ ont diminué considérablement et que le nouveau programme RÉNORÉGION englobe les programmes suivants (RénoVillage, LAAA, PRU) et que les budgets alloués sur 4 ans représentent 1 826 910 \$ au lieu de 6 330 879 \$;

**Considérant** les critères suivants : un citoyen qui a obtenu le programme RénoVillage n'est pas admissible avant 10 ans et celui qui a obtenu le PRU ne peut être admissible avant 5 ans au nouveau programme RÉNORÉGION;

**Considérant** que plusieurs demandes de réparation d'urgence sont régulièrement dirigées dans les municipalités et que ces demandes ne font pas partie des 379 inscriptions déjà déposées à la MRC pour les trois dernières années;

**Considérant** la résolution 17-11-228-O adoptée par la MRC du Rocher-Percé demandant l'appui des MRC du Québec dans ce dossier;

**Considérant** la recommandation du Comité d'administration générale du 7 février 2018.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Alain Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Nicolas Malette, propose et il est résolu que le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau appuie la demande de la MRC du Rocher-Percé et demande à la Société d'habitation du Québec de reconduire le programme PRU et d'alléger les critères d'attribution afin de permettre les réparations d'urgence pour un plus grand nombre de citoyens à faible revenu.

**ADOPTÉE**

2018-R-AG054

**Intervenants désignés pour l'administration des programmes d'amélioration de l'habitat – Responsables de la sécurité informatique**

---

Monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par monsieur le conseiller Réal Rochon, propose et il est résolu que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau autorise la modification des responsables de la sécurité informatique pour l'administration des programmes d'amélioration de l'habitat, en conformité de l'entente intervenue entre la MRC et la SHQ, afin de nommer Mmes Lynn Kearney, directrice générale, et Claude-Ann Langevin, directrice des ressources financières, à ce titre.

**ADOPTÉE**

2018-R-AG055

**Avis de motion – Projet de règlement 2018-324 « Modifiant le règlement 2017-322 Visant l'imposition d'une taxe d'amélioration locale aux contribuables concernés par la réfection d'un pont endommagé permettant l'accès à la rivière Bélinge dans le territoire non organisé de Lac-Lenôtre »**

---

Avis est donné par monsieur le conseiller Raymond Morin, qu'un projet de règlement portant le numéro 2018-324 modifiant le règlement 2017-322 visant l'imposition d'une taxe d'amélioration locale aux contribuables concernés par la réfection d'un pont endommagé permettant l'accès à la rivière Bélinge dans le territoire non organisé de Lac-Lenôtre sera déposé pour adoption à une séance ultérieure. L'avis de motion est assorti d'une demande de dispense de lecture.

**Note au procès-verbal – Présentation – Projet de règlement numéro 2018-324 « Modifiant le règlement 2017-322 Visant l'imposition d'une taxe d'amélioration locale aux contribuables concernés par la réfection d'un pont endommagé permettant l'accès à la rivière Bélinge dans le territoire non organisé de Lac-Lenôtre »**

---

Le projet de règlement 2018-324 « Modifiant le règlement 2017-322 Visant l'imposition d'une taxe d'amélioration locale aux contribuables concernés par la réfection d'un pont endommagé permettant l'accès à la rivière Bélinge dans le territoire non organisé de Lac-Lenôtre » est présenté et expliqué aux membres du Conseil, pour adoption à une séance ultérieure.

**2018-R-AG056 Modification de la résolution 2018-R-AG024 – Désignation de représentants de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein du comité Multiressources de la municipalité de Cayamant**

---

Monsieur le conseiller Raymond Morin, appuyé par monsieur le conseiller Nicolas Malette, propose et il est résolu de modifier la résolution 2018-R-AG024 « Désignation de représentants de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein du comité Multiressources de la municipalité de Cayamant », afin de ne nommer que M. Dominic Lauzon à titre de représentant de la MRC à ce comité, les autres membres étant nommés directement par la municipalité.

**ADOPTÉE**

**2018-R-AG057 Abrogation de la résolution 2018-R-AG021 – Désignation de madame la préfète Chantal Lamarche à titre de représentante de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau à la Coopérative d'informatique municipale (CIM)**

---

Madame la conseillère Francine Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Réal Rochon, propose et il est résolu d'abroger la résolution 2018-R-AG021 désignant madame la préfète Chantal Lamarche à titre de représentante de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau à la Coopérative d'informatique municipale (CIM).

**ADOPTÉE**

**2018-R-AG058 Désignation de madame Chantal Lamarche à titre de représentante de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein du conseil d'administration de la ZEC Bras-Coupé-Désert**

---

Monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par monsieur le conseiller Ronald Cross, propose et il est résolu que madame la préfète Chantal Lamarche soit désignée à titre de représentante de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau au sein du conseil d'administration de la ZEC Bras-Coupé-Désert.

**ADOPTÉE**

**2018-R-AG059 Adoption du registre des chèques – MRC – Période du 17 janvier au 23 février 2018**

---

Monsieur le conseiller Ronald Cross, appuyé par monsieur le conseiller Alain Fortin, propose et il est résolu d'adopter, tel que présenté, le registre des chèques MRC pour la période du 17 janvier au 23 février 2018, totalisant un montant de 256 634,92 \$.

**ADOPTÉE**

**2018-R-AG060 Adoption de la liste des comptes fournisseurs de la MRC au 23 février 2018**

---

Monsieur le conseiller Réal Rochon, appuyé par monsieur le conseiller Gary Lachapelle, propose et il est résolu d'adopter, tel que présentée, la liste des comptes fournisseurs de la MRC au 23 février 2018 totalisant un montant de 217 728,28 \$.

**ADOPTÉE**

**2018-R-AG061 Prélèvements bancaires – MRC – Période du 17 janvier au 23 février 2018**

---

Monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé par monsieur le conseiller Laurent Fortin, propose et il est résolu d'adopter, tel que présentée, la liste des prélèvements bancaires pour la période du 17 janvier au 23 février 2018, totalisant un montant de 284 060,44 \$.

**ADOPTÉE**

Madame la conseillère Francine Fortin, appuyée par monsieur le conseiller Roch Carpentier, propose et il est résolu d'adopter, tel que présenté, le registre des chèques TNO pour la période du 17 janvier au 23 février 2018 totalisant un montant de 270,00 \$.

**ADOPTÉE**

***Certificat de disponibilité des crédits***

Je, soussignée, Lynn Kearney, directrice générale de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau, certifie qu'il y a des crédits budgétaires et/ou extra budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.

\_\_\_\_\_  
**Lynn Kearney,  
 Directrice générale et secrétaire-trésorière**

**Note au procès-verbal – Dépôt du compte rendu du comité Sécurité incendie du 8 février 2018**

Le compte rendu de la rencontre du comité de Sécurité incendie tenue le 8 février 2018 est déposé aux membres du Conseil à titre informatif.

**Note au procès-verbal – Sécurité policière**

Monsieur Ronald Cross rappelle aux membres du Conseil l'importance de réviser le Plan de mesures d'urgence de chacune des municipalités, particulièrement avec le printemps.

Il mentionne également qu'une présentation sera faite ultérieurement au Conseil par la Sûreté du Québec, relativement au programme Pli-Élus.

**Modification de la résolution 2017-R-AG188 – Nombre de déplacements anticipés en 2017 pour le transport collectif**

**Considérant** la résolution 2017-R-AG079 adoptée par le Conseil de la MRC à l'occasion de la séance tenue le 21 mars 2017, afin d'autoriser la signature des rapports d'exploitation en transport adapté et en transport collectif pour l'année 2016;

**Considérant** que cette résolution visait également une demande au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports pour les subventions 2017;

**Considérant** que pour l'obtention des subventions demandées, la résolution 2017-R-AG079 a été modifiée par la résolution 2017-R-AG188, afin d'y apporter d'y préciser le nombre de transports anticipés en 2017 pour le transport collectif;

**Considérant** qu'au moment de la demande initiale, il était impossible de prévoir l'achalandage exact pour l'année à venir;

**Considérant** que suite à l'adoption de la résolution 2017-R-AG188, le nombre de transports réalisés en 2017 a pu être comptabilisé par l'organisme;

**Considérant** que le nombre de déplacements effectués en autobus ou minibus détermine le montant de l'aide financière accordée à l'organisme;

**Considérant** que plus de 5000 déplacements en autobus ou en minibus donnent droit à une subvention de 100 000 \$;

**Considérant** qu'en février 2018, l'organisme n'a pas encore reçu la lettre du MTMDET confirmant le montant maximal de subvention à recevoir pour 2017 en transport collectif;

**Considérant** que l'organisme n'a pas encore reçu le 2<sup>e</sup> et le 3<sup>e</sup> versement pour l'année 2017 du PADTC;

**Considérant** que les contreparties financières de la MRCVG portent la participation du milieu au transport collectif à un minimum de 50 000 \$;

**Considérant** que l'organisme a effectué 5728 déplacements en autobus et minibus pour l'année 2017, augmentant ainsi le montant de la subvention à laquelle l'organisme est admissible à 100 000 \$.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Gary Lachapelle, appuyé par monsieur le conseiller Ronald Cross, propose et il est résolu que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau demande que soit apportée une modification à la résolution 2017-R-AG188 afin d'y préciser que le nombre de déplacements anticipés en 2017 pour le transport collectif est estimé à plus de 5 000, ce qui donne droit à l'aide financière de 100 000 \$ à l'organisme admissible, la MRCVG.

**ADOPTÉE**

**Note au procès-verbal – Dépôt du compte rendu du comité de l'Environnement du 8 février 2018**

Le compte rendu de la rencontre du comité de l'Environnement tenue le 8 février 2018 est déposé aux membres du Conseil à titre informatif.

2018-R-AG064

**Demande au service de l'aménagement du territoire – Rédaction et suivis d'un Règlement de contrôle intérimaire établissant le cadre prévu à la politique rives, littoral et plaines inondables**

**Considérant** que le schéma d'aménagement est entré en vigueur le 13 octobre 1988 suite à son approbation par le ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire;

**Considérant** que la MRC est actuellement en processus de révision de son schéma d'aménagement et de développement;

**Considérant** l'article 64 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme permet à une MRC, dans ces circonstances, d'adopter un règlement de contrôle intérimaire afin d'établir des règles particulières en matière de zonage;

**Considérant** la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau a adopté le règlement de contrôle intérimaire 2009-206 le 16 juin 2009;

**Considérant** que ce règlement établissait des mesures de protection des eaux superficielles, de protection des rives et du littoral à l'ensemble du territoire de la MRC, à l'exception du bassin versant du lac Heney et du territoire de la ville de Maniwaki;

**Considérant** la politique provinciale sur les rives, le littoral et les plaines inondables en vigueur parallèlement au RCI 2009-206;

**Considérant** que le gouvernement a demandé à ce que la MRC procède à la mise à jour son cadre concernant les rives, le littoral et les plaines inondables afin que celui-ci corresponde à la version actuelle de la politique et que ses dispositions s'appliquent sur l'ensemble du territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;

**Considérant** que le RCI 2009-206 ne vise que les rives et le littoral et qu'il y aurait lieu de mettre à jour les dispositions concernant les plaines inondables;

**Considérant** que le 11 décembre 2017, le conseil de la MRC adoptait la résolution de contrôle intérimaire 2017-R-AG353 concernant les zones à risque d'inondation sur le territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau;

**Considérant** qu'une résolution de contrôle intérimaire n'est valide que pour une période de 90 jours;

**Considérant** que le comité d'Aménagement et de Développement de la MRC a été saisi de cette demande lors de la séance du 6 février 2018;

**Considérant** que le comité, lors de cette même séance, a recommandé qu'une demande soit formulée au Service de l'aménagement du territoire pour la rédaction d'un RCI intégrant le cadre prévu par la politique provinciale sur les rives, le littoral et les plaines inondables, pour suivi ultérieur au MAMOT pour approbation, préalablement à la présentation d'un avis de motion et d'un projet de règlement au Conseil.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par monsieur le conseiller Ronald Cross, propose et il est résolu que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau demande au Service de l'aménagement du territoire (SAT) de procéder à la rédaction d'un RCI intégrant le cadre prévu par la politique provinciale sur les rives, le littoral et les plaines inondables pour l'ensemble du territoire de la MRC Vallée-de-la-Gatineau.

Il est également résolu de demander au SAT de soumettre ce projet de RCI au MAMOT, pour approbation, préalablement à la présentation d'un avis de motion et d'un projet de règlement au Conseil.

**ADOPTÉE**

**2018-R-AG065**

**Octroi de financement – Festival des arts de la scène val-gatinois**

---

**Considérant** la demande de financement présentée par les organisateurs du Festival des arts de la scène val-gatinois pour l'édition 2018 de cet événement, lequel se déroulera cette année dans plus d'une municipalité;

**Considérant** que la programmation de ce festival est d'une durée d'au moins 2 jours et qu'il est organisé en fonction d'une thématique qui permet d'attirer un nombre significatif de spectateurs locaux, régionaux et même provinciaux;

**Considérant** que ce projet répond aux critères des événements structurants prévus à la Politique événements et festivals;

**Considérant** la recommandation des membres du CAD d'autoriser le versement d'une aide financière de 5 000 \$ pour cet événement, à l'occasion de la rencontre tenue le mardi 6 février 2018.

**En conséquence** monsieur le conseiller Gary Lachapelle, appuyé par monsieur le conseiller Robert Bergeron, propose et il est résolu que le Conseil de la MRC autorise le versement d'une aide financière au montant de 5 000 \$ à l'édition 2018 du Festival des arts de la scène Val-Gatinois, à même le Fonds événementiel.

**ADOPTÉE**

**2018-R-AG066**

**Demande dans le cadre du programme « Circuit électrique » présenté par Hydro-Québec – Installation d'un réseau de bornes électriques sur le territoire de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau**

---

**Considérant** que par son programme « circuit électrique », Hydro-Québec s'engage à défrayer 50 % des coûts relatifs à l'achat et l'installation de bornes de recharge électrique à haute vitesse au Québec;

**Considérant** que dans le cadre de ce programme, Hydro-Québec souhaite déposer une demande au programme fédéral des Ressources naturelles pour le financement des coûts résiduels relatifs à ces acquisitions et installations (autres 50 %);

**Considérant** que dans le cadre de ce programme, une borne pourrait être installée sur le territoire de la ville de Maniwaki et une autre près de la réserve faunique La Vérenderye, afin de desservir les gens de l'Abitibi;

**Considérant** qu'en s'intégrant dans la demande d'Hydro-Québec, le processus serait facilité pour l'installation de bornes sur les deux sites ciblés;

**Considérant** que des vérifications sont actuellement en cours auprès des propriétaires fonciers et des autorités municipales concernées pour le suivi de ce projet;

**Considérant** la recommandation des membres du CAD à l'occasion de la rencontre tenue le 6 février 2018 dans ce dossier.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Nicolas Malette, appuyé par monsieur le conseiller Raymond Morin, propose et il est résolu d'autoriser les services impliqués à la MRC à poursuivre les démarches nécessaires à la présentation d'une demande auprès d'Hydro-Québec pour l'installation de deux bornes de recharge électrique à haute vitesse sur son territoire, sous réserve des vérifications en cours auprès des propriétaires fonciers et autorités municipales visés par ce projet.

**ADOPTÉE**

**2018-R-AG067**

**Appui à la municipalité de Kazabazua – Demande de collaboration avec les ministères pour l'aménagement d'un sentier durable pour la motoneige**

---

**Considérant** que la municipalité de Kazabazua veut s'impliquer avec le club AMO et la FCMQ pour l'aménagement d'un sentier de motoneige et que ce segment du sentier « Trans-Québec » est un lien important pour relier les grandes régions de l'Outaouais et Abitibi-Témiscamisque;

**Considérant** que la municipalité souhaite éventuellement créer des sentiers de motoneige « DURABLES » et que ce vœu pourrait s'appliquer partout au Québec afin de supporter tous les bénévoles de tous les clubs locaux et la FCMQ;

**Considérant** la résolution 2018-01-18 adoptée par le conseil de la municipalité de Kazabazua, demandant la collaboration des ministères concernés pour l'aménagement d'un tel sentier durable pour la motoneige et sollicitant l'appui de la MRC en ce sens;

**Considérant** la recommandation des membres du comité de l'Aménagement et de Développement à l'occasion de la rencontre tenue le 6 février 2018 dans ce dossier.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Gary Lachapelle, appuyé par monsieur le conseiller Raymond Morin, propose et il est résolu d'appuyer la résolution 2018-01-18 adoptée par le Conseil de la municipalité de Kazabazua afin de solliciter l'implication des unions municipales (FQM et UMQ) relativement à la demande présentée pour la mise en place d'un incitatif fiscal par le gouvernement aux propriétaires fonciers accordant un droit de passage durable aux motoneigistes.

Il est de plus résolu de demander à madame la préfète Chantal Lamarche de soumettre ce dossier pour discussions au Conseil d'administration de la FQM.

**ADOPTÉE**

**2018-R-AG068**

**Appui à la MRC Papineau – Services financiers de proximité**

---

**Considérant** la demande d'appui de la MRC Papineau concernant l'annonce de la Caisse Desjardins de la Petite-Nation relative à la fermeture prochaine du point de services automatisés situé à Ripon (non-remplacement des guichets automatiques existants);

**Considérant** que la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau a été informée d'une situation similaire vécue dans une municipalité rurale de la MRC des Collines-de-l'Outaouais, laquelle situation pourrait également se produire sur le territoire val-gatinois;

**Considérant** qu'aucune consultation des partenaires n'a eu lieu au préalable afin de discuter des enjeux associés à ces décisions;

**Considérant** qu'une coopérative développée au Québec, par les membres et pour les membres, doit privilégier des services de proximité pour les citoyens des communautés du territoire de la MRC;

**Considérant** que ces services de proximité sont essentiels pour les citoyens, les touristes et les villégiateurs afin qu'ils puissent contribuer au développement de l'ensemble des commerces et conserver des milieux de vie dynamiques ainsi que des services et des commerces diversifiés;

**Considérant** qu'en raison, notamment, de l'accès au service internet haute vitesse ainsi que le profil démographique des milieux ruraux, l'utilisation des services financiers en ligne est limitée;

**Considérant** la recommandation des membres du comité de l'Aménagement et de Développement à l'occasion de la rencontre tenue le 6 février 2018 dans ce dossier.

**En conséquence**, madame la conseillère Jocelyne Lyrette, appuyée par monsieur le conseiller Raymond Morin, propose et il est résolu à l'unanimité des membres présents d'appuyer la résolution de la MRC de Papineau afin de dénoncer la décision de la Caisse Desjardins de la Petite Nation de procéder à la fermeture de points de services sur le territoire de la MRC de Papineau.

Il est également résolu de faire parvenir copie de la présente résolution au président de la Fédération québécoise des municipalités, M. Jacques Demers, afin de solliciter l'appui de la FQM relativement aux impacts de ces décisions de Desjardins dans les municipalités locales.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**

**2018-R-AG069**

**Demande d'appui au projet « Être et Devenir 2018-2019 » - Fonds de soutien au développement des communautés**

---

**Considérant** la demande d'appui reçue de l'Association Culturelle, Sociale et Âge d'Or de Kazabazua (ACSADK) pour son projet « *Être et Devenir 2018-2019* » dans le cadre de sa demande de financement présentée au CISSSO pour le Fonds de soutien au développement des communautés;

**Considérant** que ce projet contribue non seulement à répondre aux besoins des jeunes de notre région, mais constitue également une étape cruciale vers le développement global de communautés accueillantes pour les jeunes;

**Considérant** que bâtir des communautés saines où les jeunes sont soutenus dans tous les aspects de la vie (mode de vie sain, éducation, relations communautaires et emploi) est la clé du succès de notre région;

**Considérant** la recommandation des membres du comité de l'Aménagement et de Développement de la MRC à l'occasion de la rencontre tenue le 6 février 2018.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Réal Rochon, appuyé par monsieur le conseiller Laurent Fortin, propose et il est résolu d'appuyer la demande présentée par l'Association Culturelle, Sociale et Âge d'Or de Kazabazua (ACSADK) pour son projet « Être et Devenir 2018-2019 » dans le cadre de sa demande de financement présentée au CISSSO pour le Fonds de soutien au développement des communautés.

**ADOPTÉE**

2018-R-AG070

**Autorisation de signature – Convention d'aide financière dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions – Projet « Cap sur l'Ouest »**

---

Madame la conseillère Julie Jolivette, appuyée par monsieur le conseiller Nicolas Malette, propose et il est résolu que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau autorise Mme Lynn Kearney, directrice générale de la MRC, à signer, pour et au nom de la MRC, la convention d'aide financière intervenue entre la MRC et le MAMOT dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions pour le projet « Cap sur l'Ouest ».

**ADOPTÉE**

2018-R-AG071

**Approbation - Rapport de consultation publique sur le plan d'aménagement forestier intégré tactique 2018-2023 de l'Outaouais (PAFIT)**

---

**Considérant** qu'une consultation publique sur le plan d'aménagement forestier intégré tactique 2018-2023 de l'Outaouais (PAFIT) s'est tenue du 8 novembre 2017 au 10 janvier 2018;

**Considérant** que la MRC de Pontiac a reçu le mandat du Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, via le programme d'aménagement durable des forêts (PADF), d'organiser et de mener la consultation publique pour la région de l'Outaouais;

**Considérant** que l'objectif de la consultation publique est de recueillir les commentaires et préoccupations de la population et des groupes d'intérêts portant sur les volets stratégiques et tactiques de l'aménagement des forêts, tels que les enjeux et les objectifs d'aménagement;

**Considérant** que le rapport de consultation doit être approuvé par les délégataires de l'entente du programme d'aménagement durable des forêts (PADF);

**Considérant** que l'approbation du rapport de consultation publique sur le PAFIT 2018-2023 n'implique aucune considération financière pour la MRCVG.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Roch Carpentier, appuyé par monsieur le conseiller Nicolas Malette, propose et il est résolu que le conseil de la Municipalité régionale de comté de La Vallée-de-la-Gatineau approuve le rapport de consultation publique sur le plan d'aménagement forestier intégré tactique 2018-2023 de l'Outaouais (PAFIT) et autorise la direction générale à signer les documents s'y rattachant.

**ADOPTÉE**

2018-R-AG072

**TPI - Vente par titre précaire du lot # 5 323 965-3 et du lot # 4 739 427-1 du cadastre du Québec, municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau – Dossier 790257 00 000**

---

**Considérant** que la demande présentée à la MRC par M. Denis Morin pour que lui soit vendue le lot numéro 5 323 965-3 d'une superficie de 4 518.90 mètres carrés et le lot numéro 4 739 427-1 d'une superficie de 1 204.30 mètres carrés du cadastre du Québec, situés dans la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau;

**Considérant** que le terrain visé par la demande est situé sur les terres publiques intramunicipales;

**Considérant** la recommandation du comité Multiressources, en date de sa séance du 29 janvier 2018.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Laurent Fortin, appuyé par madame la conseillère Francine Fortin, propose et il est résolu que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau vende à M. Denis Morin le lot numéro 5 323 965-3 d'une superficie de 4 518.90 mètres carrés et le lot numéro 4 739 427-1 d'une superficie de 1 204.30 mètres carrés du cadastre du Québec, situés dans la municipalité de Sainte-Thérèse-de-la-Gatineau, lesquelles superficies seront précisées de façon exacte par l'arpentage du terrain et telle qu'elles seront portées au contrat notarié relatif à la vente desdites parties de lot et que la vente des terrains soit effectuée en se référant à la valeur marchande par un évaluateur agréé le tout aux frais du demandeur.

**ADOPTÉE**

**2018-R-AG073**

**TPI – Demande du MERN visant le transfert d'une terre publique intramunicipale située à Gracefield – Secteur du lac Patry, lot 5 694 127**

---

**Considérant** que le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles a reçu une demande du MAPAQ visant le transfert, en sa faveur, de l'autorité d'une terre publique intramunicipale située à Gracefield dans le secteur du lac Patry;

**Considérant** que le terrain visé par la demande est situé sur les terres publiques intramunicipales, lot # 5 694 127 du cadastre du Québec correspondant à une partie de partie à l'ouest du lac Patry du lot 24, rang IV, du canton de Northfield d'une superficie de 17.7 mètres carrés;

**Considérant** que ce lot fait partie de la convention de gestion territoriale;

**Considérant** que ce lot, ainsi que le lot adjacent font tous deux l'objet d'une demande de régularisation d'une occupation depuis 1987;

**Considérant** que la procédure de régularisation a été entreprise par le MAPAQ;

**Considérant** la recommandation du comité Multiressources, en date de sa séance du 29 janvier 2018.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Nicolas Malette, appuyé par monsieur le conseiller Raymond Morin, propose et il est résolu que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau autorise le transfert de lot 5 694 127 du cadastre du Québec, d'une superficie de 17.7 mètres carrés et situé dans la Ville de Gracefield, au MAPAQ.

**ADOPTÉE**

**2018-R-AG074**

Modifiée par  
2019-R-AG019  
Le 15 janvier 2019

**Demande de versement final de subvention au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports – Réalisation des travaux requis sur la Véloroute des Draveurs (secteur sud)**

---

**Considérant** la MRC Vallée-de-la-Gatineau a conclu, le 24 novembre 1995, un bail de soixante (60) ans se terminant le 29 octobre 2055 avec le gouvernement du Québec pour aménager et gérer un complexe récréotouristique sur l'ancienne emprise ferroviaire de la division Maniwaki de la compagnie Chemin de fer du Canadien Pacifique Ltée s'étendant du point 36,33 dans la municipalité de Low au point milliaire 75,215 dans les municipalités de Messines;

**Considérant** qu'en 2011 la MRC a obtenu une aide financière de la part du Ministère des Transports dans le cadre du prolongement de la Véloroute des Draveurs;

**Considérant** que le projet présenté avait pour objectif de prolonger le parc linéaire jusqu'à la limite sud de la municipalité de Low, sur le territoire de la MRCVG;

**Considérant** que le projet fut retardé en raison de délais relatifs à l'acquisition de certains terrains nécessaires à sa réalisation;

**Considérant** que la MRC est devenue propriétaire des terrains requis afin d'assurer le prolongement du parcours cyclable à l'été 2017;

**Considérant** que les travaux visés par la demande d'aide financière ont été réalisés à l'automne 2017;

**Considérant** qu'il est opportun de procéder à la reddition de compte auprès du MTMDET afin d'obtenir le versement de l'aide financière octroyée dans ce dossier.

**En conséquence**, monsieur le conseiller Gaétan Guindon, appuyé par monsieur le conseiller Roch Carpentier, propose et il est résolu que le Conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau demande au MTMDET de procéder au versement de l'aide financière prévue dans le projet du prolongement du secteur sud du Parc linéaire, suite à la reddition de compte déposée par la MRCVG.

**ADOPTÉE**

#### **Correspondance**

---

Aucune information concernant la correspondance reçue.

#### **Varia pour information**

---

Information de M. Alphonse Moreau quant aux personnes visées par le programme Pli-Élus de la Sûreté du Québec.

#### **Période de questions et parole au public**

---

M. Yvon Blanchard, directeur général de la municipalité de Lac Ste-Marie et contribuable de la municipalité de Blue Sea, s'adresse à madame la préfète pour deux sujets :

- Procès en cour impliquant la MRC, souhaite avoir des précisions sur ce dossier

Mme Lamarche informe M. Blanchard que la MRC ainsi que la municipalité de Cayamant ont agi à titre de défenderesses dans une demande présentée par l'Association des villégiateurs du lac Cayamant pour l'annulation de règlements municipaux et de la MRC (modification de schéma) pour l'implantation d'un camping dans cette municipalité. Le procès s'est déroulé du 19 au 22 février 2018, le jugement devrait être déposé dans les prochaines semaines. Des informations sont données quant aux assurances responsabilités en vigueur à la MRC.

- Questionnement quant au processus pour le suivi du point 600-1 vs le RCI 2009-206 actuellement en vigueur

Mme Lamarche informe M. Blanchard du suivi à venir dans ce dossier et des raisons ayant mené le CAD à formuler une telle recommandation au Conseil.

**2018-R-AG075**

#### **Clôture de la séance**

---

Monsieur le conseiller Alphonse Moreau, appuyé par monsieur le conseiller Nicolas Malette, propose et il est résolu de clore la présente séance à 11 h 35.

**ADOPTÉE**

---

**Chantal Lamarche**  
Préfète

---

**Véronique Denis**  
Greffière et adjointe  
à la direction générale